

Avis pour le Programme national de Réforme 2014 de la Belgique

- **D’initiative**
- **Préparé par le groupe de travail Stratégies**
- **Approuvé par l’assemblée générale par procédure écrite** (voir Annexe 1)
- **La langue originale de cet avis est le français**

Contexte et remarques préliminaires

- [1] Notre pays doit présenter à la Commission européenne en avril, dans le cadre du Semestre européen, son Programme national de Réforme (PNR) 2014. Ce PNR est pour le moment préparé par un comité de rédaction sous la supervision d’un Comité d’accompagnement politique¹. Une contribution est aussi demandée aux partenaires sociaux et à la société civile. C’est dans ce contexte que le CFDD rend le présent avis².
- [2] Le PNR doit contenir un aperçu des mesures prises et planifiées par notre pays en vue de réaliser les objectifs de la stratégie EU2020 ainsi que donner une réponse aux recommandations spécifiques pour la Belgique que la Commission avait publiées à l’occasion du PNR précédent³. Cet avis du CFDD s’appuie sur quatre de ses avis consensuels antérieurs : son avis de 2010 sur le PNR, son avis de 2011 sur l’efficacité énergétique dans les bâtiments⁴, son avis cadre sur le verdissement de la fiscalité⁵ et son avis de 2013 sur le PNR⁶.
- [3] Le fait que le Conseil se penche tout particulièrement dans le présent avis sur les recommandations de la Commission concernant les réductions de CO₂, l’efficacité énergétique, l’efficacité des ressources et un verdissement de la fiscalité découle de sa mission spécifique et du travail ayant déjà été réalisé à ce sujet au Conseil. Cela ne signifie naturellement pas que la réalisation d’autres aspects de la stratégie EU2020 en Belgique serait de moindre importance. Ces aspects font partie intégrante d’une approche de développement durable que le CFDD estime nécessaire dans ce contexte, aussi bien au niveau européen qu’au niveau belge. Les groupes membres du Conseil peuvent aussi apporter ici leur touche et leurs priorités propres, en complément au présent texte consensuel.

¹ Pour connaître la composition de ces deux organes, voyez :

<http://www.be2020.eu/nhp/procedure.php?lang=fr&IS=102>

² Le CFDD a déjà publié les années antérieures son “Avis relatif au Programme national de Réforme pour la transposition des ‘Lignes directrices intégrées pour la croissance et l’emploi 2005-2008’” (2005a07), son “Avis relatif au rapport d’avancement sur la Stratégie de Lisbonne – Mise en œuvre du Programme national de Réforme de la Belgique” (2006a11), son “Avis relatif au rapport d’avancement 2007 sur la Stratégie de Lisbonne – Mise en œuvre du Programme national de Réforme de la Belgique” (2007a12), son “Avis pour le Programme national de Réforme de la Belgique dans le cadre de la Stratégie EU2020” (2010a11) et son “Avis pour le Programme national de Réforme 2013” (2013a04).

³ Voyez : http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/nd/csr2013_belgium_fr.pdf

⁴ Avis sur la réduction de la consommation d’énergie dans les bâtiments (2011a04f).

⁵ Avis sur un verdissement de la fiscalité dans le cadre du développement durable (2009a15f).

⁶ Le Conseil a par ailleurs pris connaissance de l’avis du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, qui contient des propositions pour mieux tenir compte dans le PNR de la situation des personnes handicapées.

Contenu de l'avis

Vision générale du PNR

- [4] Le CFDD constate que, comparé à la Stratégie de Lisbonne, la Stratégie EU2020 a l'ambition d'être une stratégie plus transversale, reprenant également les dimensions sociale et environnementale à côté de la dimension économique. Le Conseil estime que ces trois dimensions du développement durable doivent, dans une approche intégrée, entrer en ligne de compte dans les politiques tant de l'UE (le Semestre européen) que des Etats membres (les programmes de réforme et de stabilité qui sont remis ensemble).
- [5] Le CFDD trouve aussi souhaitable que soient clarifiés les liens entre la Stratégie EU2020 comme vision à court et moyen termes et la Stratégie européenne de développement durable (EUSDS) comme vision à long terme. Si cette dernière est révisée, notre pays "s'engagera activement dans ce processus de révision afin de viser une efficacité et une complémentarité maximale vis-à-vis de la stratégie EU-2020"⁷. Dans une même logique, le PNR devrait aussi faire référence au cadre de développement durable pour la politique dans notre pays, comme la vision à long terme de développement durable approuvée le 17 mai 2013 par le Conseil des Ministres et le concept d'une société pauvre en carbone en 2050. Le « mid-term review » de la stratégie EU2020⁸ constituera un moment important pour organiser un débat sociétal sur les objectifs de cette stratégie et les relations évoquées ci-dessus.
- [6] Le CFDD a déjà demandé dans son avis de 2010 pour le Programme national de Réforme de la Belgique dans le cadre de la Stratégie EU2020 de considérer la dimension internationale, en tenant compte de la position concurrentielle internationale de la Belgique, et de l'impact de notre croissance sur la diminution de la pauvreté dans le monde et le développement durable dans le Sud. Dans ce même avis de 2010, le Conseil rappelle que l'emploi est une priorité absolue, et qu'il convient non seulement de prêter attention à l'aspect quantitatif, mais également à la qualité des emplois.

Gestion du processus

- [7] Le CFDD trouve nécessaire que les décideurs politiques et les administrations des départements fédéraux et régionaux aussi bien dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux soient impliqués dans la rédaction du PNR, afin de pouvoir parvenir à la vision intégrée mentionnée au [4]. Le Conseil plaide de plus pour un PNR contenant plus qu'un inventaire de ce qui est fait aux différents niveaux de pouvoir. Le Conseil est dès lors satisfait de constater que le gouvernement fédéral a décidé d'intégrer dans le PNR 2014 un volet concernant les actions planifiées, comme demandé par la Commission européenne.
- [8] Le CFDD a déjà souvent insisté sur l'importance de l'instrument de l'étude d'impact sur le développement durable pour les processus d'UE2020 et du PNR, pour évaluer les aspects sociaux, économiques et écologiques à court et long termes d'une question politique et arriver ainsi à des décisions intégrées. Le gouvernement fédéral a décidé d'utiliser depuis le 1^{er} janvier 2014 un instrument d'étude d'impact plus large, à savoir l'AIR (Analyse d'Impact de la Réglementation). Le

⁷ Voyez la Note de politique générale Développement durable 2012 : <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/2586/53K2586025.pdf>

⁸ Le mid-term review a été annoncé pour le deuxième semestre 2014 dans le programme de la présidence grecque du Conseil de l'Europe.

Conseil plaide pour une utilisation effective de cet outil, et pour que l'AIR tienne compte des trois dimensions du Développement Durable de façon intégrée.

- [9] Le CFDD apprécie le fait que la société civile, au moyen des divers organes d'avis, soit associée de manière régulière au processus, et ce plus particulièrement sous cette dernière législature. Il espère qu'à l'avenir, il sera plus tenu compte de son apport.

Efficacité énergétique et des ressources

Concernant la recommandation 7 de la Commission "prendre des mesures concrètes, et à convenir d'une répartition claire des tâches entre les autorités fédérales et régionales, pour garantir des progrès dans la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre produits par les activités non couvertes par le SCEQE et en particulier par le secteur des transports et les bâtiments ."

- [10] L'économie d'énergie est un facteur essentiel en vue d'atteindre les objectifs climatiques. De hautes ambitions en matière d'économie d'énergie constituent un levier important pour les emplois verts et le renforcement de la compétitivité de nos entreprises. Un potentiel énorme existe dans notre pays intensif en énergie, aussi bien dans les secteurs de l'industrie, du transport, des ménages que des bâtiments. Le Conseil plaide pour mieux inventorier de manière interactive le potentiel d'économies d'énergie rentables afin d'améliorer notre compétitivité et l'emploi, et faire ensemble avec les stakeholders un inventaire des obstacles actuels à la réalisation de ces économies d'énergie. De plus, il faut établir une feuille de route pour la mise en œuvre des mesures qui s'imposent afin de soulever ces obstacles, en ce compris la création de champs d'expérimentation, ainsi qu'une recherche d'outils innovants. Ceci doit être couplé à un système de suivi et d'évaluation qui permet un monitoring des avancées. Cette approche nécessitera dans de nombreux cas la collaboration des Régions.
- [11] Le CFDD indique ici comme contribution son avis sur la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments⁹, dans lequel il plaidait pour une approche faisant appel à des instruments variés (par ex. des normes, la diffusion d'informations, la fiscalité, le financement d'investissements, de nouvelles formes de logements,...) et intégrant, coordonnant et optimisant les efforts fournis par les différents niveaux de pouvoir. Le Conseil a de même formulé toute une série de recommandations dans cet avis. Il a ainsi notamment plaidé pour une utilisation plus large du système du tiers investisseur, afin d'aussi bien créer de nouveaux emplois que favoriser l'efficacité énergétique, diminuer la consommation d'énergie et augmenter la proportion d'énergie renouvelable.
- [12] L'efficacité des ressources (matérielles et énergétiques) est un point important en vue de réduire la consommation des matières premières et les émissions de gaz à effet de serre. Elle constitue un levier en termes d'emploi et d'innovation, et donc potentiellement de compétitivité, et a pour objectif le découplage de la croissance économique et de l'utilisation de ces matières premières. Le CFDD plaide donc pour mieux intégrer ce concept dans le PNR. L'efficacité des ressources demande un cadre cohérent entre les niveaux fédéral et régional, ainsi que la mise en place d'instruments politiques en la matière et le suivi d'indicateurs d'efficacité des ressources qui mesurent entre autres notre consommation de matières premières, d'eau, d'espace, et nos émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il est essentiel d'envisager l'impact sur la consommation de ressources sur toute la durée de vie du produit, c'est-à-dire y compris pendant les phases de production, d'utilisation, de recyclage et de fin de vie du produit. Placée dans ce contexte, l'innovation peut jouer un rôle important pour assurer des modes de production et de consommation durables et plus efficaces en termes de consommation de ressources.

⁹ Voyez : <http://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2011a04f.pdf>

[13] En ce qui concerne le transport, le Conseil a émis quelques propositions concrètes dans des avis antérieurs. Il a ainsi mentionné six pistes pour diminuer l'impact environnemental et la consommation d'énergie dans ce domaine ayant trait à la demande et l'offre de mobilité durable, le "modal shift", des solutions technologiques, la fiscalité et la sensibilisation¹⁰ (avec là également la limitation de la demande comme objectif). Le Conseil plaide également pour l'intégration des résultats de l'étude pilote récemment lancée sur la taxe kilométrique.

Fiscalité

Concernant la première partie de la recommandation 5 de la Commission " Elaborer des propositions concrètes et définies dans le temps pour déplacer la charge fiscale du travail vers des assiettes fiscales ayant un effet de distorsion moins important sur la croissance, notamment en étudiant le potentiel de la fiscalité environnementale ".

[14] Le CFDD a publié en 2009 un avis sur "un verdissement de la fiscalité dans le cadre du développement durable"¹¹, qui peut s'avérer utile comme contribution au PNR 2013. Cet avis contient dix critères qui devraient être respectés pour un verdissement de la fiscalité. Le Conseil a aussi formulé dans cet avis une série de mesures nécessitant dans de nombreux cas la collaboration des Régions. Ces propositions peuvent être une clé en vue d'accomplir les objectifs EU2020.

¹⁰ Voyez : <http://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2007a09f.pdf>

¹¹ Voyez : <http://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2009a15f.pdf>

Annexe 1 Membres de l'assemblée générale ayant voix délibérative ayant participé au vote sur cet avis

- La présidente et les 3 vice-présidents :
M. Aelvoet, L. Cloots, O. Van der Maren, M. Verjans
- 2 représentants des organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement :
M. Bienstman, M. Cors
- 2 représentants des organisations non gouvernementales pour la coopération au développement :
R. De Meyer, B. Gloire
- 4 représentants des organisations des travailleurs :
B. De Wel, S. Storme, F. Van Daele, C. Verdoot
- 5 représentants des organisations des employeurs :
V. Biebel, A. Nachtergaele, M.-L. Semaille, P. Vanden Abeele, F. VanTiggelen
- 1 représentant des organisations de jeunesse :
O. Beys

Total : 18 des 24 membres ayant voix délibérative

Annexe 2

Réunions de préparation de cet avis

Le groupe de travail *Stratégies pour le Développement durable* s'est réuni le 16 janvier 2014, le 23 février 2014 et le 18 mars 2014 pour préparer cet avis. Le 16 janvier, Monsieur Kim LIEVENS Conseiller à la Cellule Stratégique du Premier Ministre, a présenté la vision du gouvernement fédéral sur l'AGS et le PNR.

Annexe 3

Participants à la préparation de cet avis

Président

Prof. Tom BAULER

Membres ayant voix délibérative du CFDD et leurs représentants

Olivier BEYS (Jeugdraad)
Vanessa BIEBEL (FEB)
Antoinette BROUYAUX (Associations 21)
Lizee CLOOTS (BBL)
Philippe CORNELIS (CSC)
Rudy DE MEYER (11.11.11)
Jonathan LAMBREGS (Jeugdraad)
Stijn ROCHER (FEB)

Olivier VAN DER MAREN (FEB)
Diana VAN OUDENHOVEN (CGSLB)
Geert VANCRONENBURG (FEB)
Lars VANDE KEYBUS (ABVV)
Olivier VERMEULEN (Conseil de la Jeunesse)

Secrétariat CFDD

Jan DE SMEDT
Fabrice DEHOUX
Koen MOERMAN